



Association Solidarité FreeAzat
48 rue Bonnevide
93200 SAINT-DENIS
libertepourazat@gmail.com

Saint-Denis le 26 juillet 2026

Trois victoires judiciaires historiques pour Azat Miftakhov : histoire d'un combat local et international

Au printemps 2026, alors que son transfert dans la prison de Kharp et les tortures qu'il dénonce font craindre une aggravation dramatique de sa situation, Azat Miftakhov remporte, avec son épouse Elena, trois victoires judiciaires successives en moins d'un mois. Dans la Russie actuelle, où les décisions favorables aux prisonniers politiques sont extrêmement rares, ces jugements sont considérés comme exceptionnels par les avocats et les journalistes qui suivent son affaire. Retour sur un combat mené à la fois devant les tribunaux et sur la scène internationale.

Ténacité et détermination d'Azat, soutien international

Dès le mois de mai 2026, Azat a subi des pressions de la part de ses geôliers qui voulaient l'obliger à signer des documents où il affirmait être bien traité et où il renonçait à dénoncer en justice les tortures dont il avait fait l'objet.

Azat a refusé de signer ces documents. Avec ténacité et détermination, lui et sa femme Elena ont multiplié sans relâche des plaintes et des recours en justice pour qu'une enquête soit ouverte sur les tortures.

De notre côté, le comité « sauver Azat » a publié le 21 mai une première version de signatures de notre appel international, comprenant 32 organisations.

Après les tortures, une première défaite

Azat et Elena ont engagé une plainte en justice contre l'enquêteur qui avait conclu qu'il n'y avait pas d'éléments permettant d'ouvrir une enquête sur les tortures subies par Azat. Le 26 mai, le juge a donné raison à l'enquêteur, empêchant ainsi toute possibilité d'enquête sur les tortures.

Refuser de céder

Malgré cette première défaite, Azat et Elena refusent d'abandonner. Ils déposent de nouveaux recours, contestent les décisions prises et poursuivent leurs démarches presque quotidiennement. Dans le même temps, le comité « Sauver Azat » élargit la mobilisation internationale en recueillant les signatures d'organisations de défense des droits humains, de syndicats et d'associations à travers plusieurs pays. Cette double stratégie — judiciaire en Russie et politique à l'international — finit par produire ses effets : trois nouvelles audiences sont ouvertes dans deux tribunaux différents. Et là, Azat et Elena gagnent trois fois de suite.

23 juin : première victoire

Le 23 juin, le tribunal qui avait donné raison à l'enquêteur le 26 mai, est revenu sur son jugement. L'enquêteur a cette fois-ci été condamné pour avoir refusé à Azat la protection d'Etat à laquelle il a droit comme personne ayant signalé un crime.

29 juin : deuxième victoire

Le 29 juin, un autre tribunal a condamné cette fois-ci la prison où se trouve Azat pour avoir interdit à Elena de voir son mari, alors même que son statut de défenseur d'Azat le permet. Le juge a ordonné à la prison de donner à Elena un accès à Azat.

15 juillet : troisième victoire

Le 15 juillet, le premier tribunal a condamné l'enquêteur qui avait enquêté sur les tortures, sur le fait que son enquête était incomplète. Cet enquêteur est contraint de rouvrir son enquête en corrigeant un ensemble d'irrégularités.

Pourquoi ces trois victoires sont exceptionnelles

Elena Gorban, épouse d'Azat Miftakhov, mesure immédiatement la portée de ces décisions :

« En Russie, c'est tout de même quelque chose d'exceptionnel ! Surtout dans des tribunaux locaux, dans de si petites villes ! Là-bas, les enquêteurs, les procureurs, les agents du Service fédéral d'exécution des peines (FSIN) et les juges se connaissent tous, boivent des bières ensemble et vont au sauna ensemble ! D'ordinaire, il est pratiquement impossible d'obtenir justice à ce niveau, à moins de parvenir à faire appel devant des juridictions supérieures. »

Les avocats et les journalistes de Russie qui suivent l'affaire d'Azat ont eux aussi tous commenté l'aspect exceptionnel de ces trois victoires dans la justice russe.

Deux dynamiques se sont développées parallèlement. Tandis qu'Azat et Elena multipliaient les recours, le comité « Sauver Azat » élargissait sans cesse le soutien international à leur combat. Aujourd'hui, 56 organisations de 14 pays ont signé l'appel : Allemagne, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chypre, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Kazakhstan, Moldavie, Suisse. S'ajoutent des organisations européennes, et des organisations internationales.

Ces trois décisions constituent les premières victoires judiciaires obtenues par Azat depuis le début de son emprisonnement. Elles sont le fruit de la détermination, la ténacité et l'acharnement d'Azat et Elena à aller jusqu'au bout. En même temps elles soulignent l'importance de la solidarité internationale. C'est pourquoi cela nous conforte dans la nécessité d'élargir notre appel à toujours plus d'organisations. Chaque nouvelle organisation qui rejoint l'appel renforce la protection d'Azat Miftakhov et rappelle aux autorités russes que son sort est suivi bien au-delà de leurs frontières.

Voici les précisions apportées par Elena sur ces trois victoires :

La première audience, le 26 mai, devant le tribunal de Labytnangui (le tribunal dont dépend la colonie pénitentiaire IK-18), nous l'avons perdue. Nous contestions le fait que l'enquêteur chargé de l'examen préliminaire de la plainte pour torture ne répondait pas aux requêtes que nous lui adressions (des demandes formulées dans le cadre de la procédure). Or, la loi l'oblige à répondre en indiquant s'il les accepte ou les rejette. Au tribunal, l'enquêteur a pratiquement reconnu lui-même qu'il ne nous avait jamais envoyé de réponses, tout simplement parce qu'il ne comprenait pas vraiment ce qu'il devait faire. Malgré cela, le juge a décidé de le couvrir.

En revanche, nous avons remporté le procès suivant, le 23 juin. Devant ce même tribunal, nous avons déposé une plainte contre ce même enquêteur parce qu'il avait refusé d'accorder à Azat les mesures de protection de l'État sans avoir effectué toutes les vérifications exigées par la procédure. Ces mesures sont destinées à assurer la sécurité des personnes ayant signalé un crime susceptible d'avoir été commis. Selon la loi, après avoir reçu une telle demande, l'enquêteur devait procéder à des vérifications. Lui l'a rejetée sans les effectuer. Et, une fois encore, il l'a reconnu lui-même à l'audience, parce qu'il ne savait tout simplement pas ce qu'il était censé faire. Cette fois, le juge n'a pas voulu se compromettre et a fait droit à notre recours. Il a ordonné qu'un nouvel examen conforme à la loi soit mené sur cette demande. Autrement dit, l'enquêteur la rejettera probablement de nouveau, mais il devra d'abord faire un minimum de travail.

Ensuite, le 29 juin, nous avons également gagné devant le tribunal de Lioubertsy, près de chez moi (à côté de Moscou), dans le cadre d'un recours administratif contre la colonie pénitentiaire pour violation de mes droits. Il s'agissait de son refus de m'autoriser à rencontrer Azat en tant que défenseur. Le tribunal a ordonné que cette rencontre me soit accordée.

Enfin, le 15 juillet, s'est tenu un procès très important. Nous avons démontré que l'enquête menée par l'enquêteur sur les faits de torture était incomplète et qu'il avait refusé illégalement d'ouvrir une procédure pénale. Il devra donc poursuivre son enquête en corrigeant un certain nombre d'irrégularités. En d'autres termes... il refusera probablement encore une fois d'ouvrir une enquête pénale, mais plus tard. En attendant, nous allons le submerger de requêtes pour qu'il soit obligé de travailler sérieusement !